

Catégorie :

## Appel d'offres

## VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau Direction des réseaux d'eau (DRE) Section de l'Optimisation du Réseau

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Travaux

Appel d'offres :	10294
Descriptif:	Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
Date d'ouverture :	Jeudi le 14 février 2019
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : Jean L. Lamarre, appelsdoffres.infos.dgsre@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 14 janvier 2019.
Visite supervisée des lieux :	N/A. ou ☐ Oui, obligatoire :
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web <a href="www.seao.ca">www.seao.ca</a> . Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.  Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe	
du document d'appel d'offres.  Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.	
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le  ou les soumissionnaires.	
Fait à Montréal, le 14 janvier 2019	
Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat	
Journaux de publication :	Le DevoirX_ Autre à préciser* :
Système à deux enveloppes : oui nonX	
Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?	
*Toute publication additionnelle	est aux frais du requérant. 141_demande_publication_simple_greffe_20180620